

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[www.swisstribune.org](http://www.swisstribune.org)

**Recommandé & Personnel**  
Monsieur Philippe Gnaegi  
Président du Conseil d'Etat  
Conseil d'Etat NE  
Le Château  
2001 Neuchâtel

Estavayer, le 5 janvier 2013

**Votre courrier du 21 décembre 2012 / Responsabilité du Conseil d'Etat**

Monsieur Philippe Gnaegi,

J'accuse réception de votre courrier<sup>1</sup> daté du 21 décembre 2012. Pour la bonne forme, je précise que mon courrier<sup>2</sup> du 5 décembre 2012 vous a été adressé personnellement car il relève de votre compétence et de votre responsabilité.

L'une de vos principales responsabilités est de contrôler que vos services respectent l'engagement que vous avez pris par serment de respecter la Constitution et les droits garantis par la CEDH. C'est le rôle d'un chef d'Etat dans une démocratie. Ce ne serait naturellement pas le cas dans un Etat néo-fasciste qui correspondrait aux Valeurs du député libéral Philippe Bauer, vice-Président du Grand Conseil neuchâtelois, mais ses Valeurs n'engagent pas forcément l'ensemble du parti libéral.

Je vous rappelle que la plainte à laquelle vous faites allusion dans votre courrier du 21 décembre 2012 concerne un cas de droit que le législateur n'a pas prévu, ni imaginé! Il s'agit du cas où des professionnels de la loi utilisent les privilèges qui les lient aux Tribunaux pour commettre des crimes en toute impunité. Comme vous le savez, ces privilèges ne permettent plus aux justiciables d'avoir accès à des Tribunaux neutres et indépendants. Ces privilèges permettent même aux hommes de loi, dont le député Bauer, d'utiliser astucieusement et abusivement les Tribunaux pour commettre des crimes en violant tous les droits de la défense des justiciables. Pour rappel du cas, je vous invite à lire le courrier que j'ai envoyé au Président du parti libéral, M. Philippe Mueller, voir<sup>3</sup> pièce d2064.

Je vous rends aussi attentif que le Procureur Pierre Aubert a confirmé que le Conseil d'Etat avait la compétence pour proposer une loi au Grand Conseil qui permette de gérer ce cas, voir<sup>4</sup> pièce d2109

Je vous demande par conséquent de mettre en place cette loi dans les plus brefs délais, comme cela a déjà été requis l'année passée voir<sup>5</sup> pièce d2046 et voir<sup>6</sup> aussi pièce d2088.

Je vous remercie, Monsieur le Président du Conseil d'Etat neuchâtelois, de confirmer par retour du courrier que vous prenez les mesures immédiates pour assurer le respect des droits garantis par la CEDH dans ce cas qui n'a pas été prévu par le législateur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Denis ERNI

<sup>1</sup> Pièce d2122 : [http://www.swisstribune.org/doc/d2122\\_Philippe\\_Gnaegi\\_to\\_DE\\_21122012.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/d2122_Philippe_Gnaegi_to_DE_21122012.pdf)

<sup>2</sup> Pièce d2109 : [http://www.swisstribune.org/doc/d2109\\_DE\\_to\\_Philippe\\_Gnaegi\\_04122012Ve.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/d2109_DE_to_Philippe_Gnaegi_04122012Ve.pdf)

<sup>3</sup> Pièce d2064 : [http://www.swisstribune.org/doc/d2064\\_De\\_to\\_Philipp\\_Mueller\\_07\\_11\\_2012.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/d2064_De_to_Philipp_Mueller_07_11_2012.pdf)

<sup>4</sup> Pièce d2109 : [http://www.swisstribune.org/doc/d2109\\_DE\\_to\\_Philippe\\_Gnaegi\\_04122012Ve.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/d2109_DE_to_Philippe_Gnaegi_04122012Ve.pdf)

<sup>5</sup> Pièce d2046 : [http://www.swisstribune.org/doc/d2046\\_DE\\_to\\_Philippe\\_Gnaegi\\_15102012ve.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/d2046_DE_to_Philippe_Gnaegi_15102012ve.pdf)

<sup>6</sup> Pièce d2088 : [http://www.swisstribune.org/doc/d2088\\_DE\\_to\\_Philippe\\_Gnaegi\\_20112012.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/d2088_DE_to_Philippe_Gnaegi_20112012.pdf)